

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 2*  
*Ecole élémentaire publique Gambetta \_ Région Champagne Ardennes \_ Département du 08 \_ Rethel (08300)*  
*Rapport technique (RT) N°0080493T\_RT*



## Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

### Groupe scolaire Gambetta

### Ecole élémentaire publique Gambetta Rethel (08)

### Rapport Technique (RT) de Phase 2

Décembre 2010 – N°0080493T\_RT

FICHER : W:\ENVIRONNEMENT\DOSSIERS EN COURS\BRGM\_ETS\DOSSIERS\10ME155BB\_LOT4B\_PHASE2\_0080493T\_RT2\_GAMBETTA\_ECOLE ELEM\_08  
 RETHEL\RAPPORTE\PRO\0080493T\_RT\_V4.DOC

N° DOSSIER		10	ME	155	B	b	ENV	NS	SGe	PIECE	1/1	AGENCE	MARSEILLE
18/04/11	PROV4	N. SOULET	-	N. DURAND	39+annexes	VERSION PROVISOIRE 4							
DATE	CHRONO	REDACTEUR	CHEF DE PROJET	SUPERVISEUR	nb. pages	MODIFICATIONS - OBSERVATIONS							

## SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

L'école élémentaire publique Gambetta (ETS n° 0080493T) est située au 2, rue de Montpellier à Rethel, au Sud-Ouest du centre-ville et au Nord-Est d'un parc d'activités et d'industries. Elle se situe dans la partie Sud-Ouest du groupe scolaire « Gambetta », ce dernier comprenant également une école maternelle (ETS n°0080492S) dans sa partie Nord-Est, faisant l'objet d'un diagnostic spécifique.

La phase 1 du diagnostic a confirmé la contiguïté du site *BASIAS*<sup>1</sup> CHA0802102, dont l'activité est le stockage et la distribution de carburant, avec l'école élémentaire Gambetta.

Au regard des éléments historiques et des dispositions constructives, la phase 1 a mis en évidence des potentialités d'exposition par inhalation de composés volatils issus du site *BASIAS* à l'intérieur du bâtiment.

Des investigations ont donc été menées sur le milieu « air » au moyen de deux prélèvements réalisés dans le vide sanitaire au droit des lieux de vie (salle de classe et salle informatique) et d'un prélèvement des gaz du sol réalisé au droit de la cour extérieur, au plus près du site *BASIAS*.

Les résultats ont été interprétés conformément la démarche d'interprétation de l'état des milieux défini dans la circulaire du MEEDDM et ses annexes en date du 8 février 2007 définissant le cadre général de la stratégie nationale en matière de gestion des sites et sols pollués et du guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescent (ADEME, BRGM, INERIS, InVS) de novembre 2010.

Lors des investigations, il n'a pas été mis en évidence la présence des composés recherchés à l'exception d'hydrocarbures volatils détectés à des niveaux de concentration très faibles et ne posant pas de problème.

Nous proposons donc le classement de l'ETS n°0080493T « Ecole élémentaire publique Gambetta » en catégorie « **A : Les sols de l'établissement ne posent pas de problème** ».

---

<sup>1</sup> *BASIAS* : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 2  
Ecole élémentaire publique Gambetta \_ Région Champagne Ardennes \_ Département du 08 \_ Rethel (08300)  
Rapport technique (RT) N°0080493T\_RT*

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'ETS et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**